BTS « Assistant de direction »

Pratique des techniques professionnelles

Durée : 1h – Coefficient 4

Nom du candidat:..... .....N° d'inscription:.....

Commission d'interrogation n°:.....

Critères d'évaluation	Note	Appréciation
1. Analyse de la démarche de communication écrite et/ou orale • Mise en évidence du problème de communication • Repérage des objectifs à atteindre, des contraintes, des ressources • Recherche des solutions possibles • Justification du (des) choix de solution(s) en fonction du contexte (ressources, contraintes,...)	**/ 6** Insuffisant: 1 ou 2 Correct: 3 ou 4 Très bien: 5 ou 6	
2. Maîtrise des techniques professionnelles de communication[1] écrite et/ou orale • Mise en œuvre des techniques professionnelles (d'aide à la communication, de production écrite et de communication orale) • Mise en œuvre des outils liés aux technologies d'information et de communication (outils de production, de transmission et de communication)	**/ 8** Insuffisant: 1 à 3 Correct: 4 à 6 Très bien: 7 ou 8	
3. Prestation du candidat • Expression (registre de langage, vocabulaire, syntaxe) • Gestion de la communication (éléments verbaux et comportement adaptés à la situation de communication ; implication) • Conduite d'un exposé : structure, cohérence, rigueur, mise en évidence de l'essentiel, gestion du temps • Participation à un dialogue : écoute, compréhension des questions posées, pertinence des réponses, souci de se faire comprendre	**/ 6** Insuffisant: 1 ou 2 Correct: 3 ou 4 Très bien: 5 ou 6	
4. Conformité du dossier à la définition de l'épreuve Présence des six cas requis : pénalité de 4 points par cas manquant. Communication en langue étrangère : pénalité de 4 points si absente du dossier.		
Note finale à reporter	**/ 20**	

Identification et visa des membres de la commission :

[1] En français et/ou dans une langue vivante étrangère